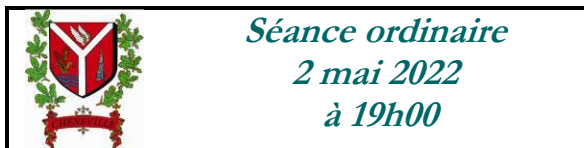


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 2 mai 2022, à **19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Maryse Gougeon et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2022-05-111**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-05-112**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 27 avril 2022**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4 et du 27 avril 2022;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

**Gaétan Labelle siège n° 1**

*Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

Monsieur Lafleur rappelle que la prochaine activité municipale est la *Journée des Héros* qui aura lieu le 28 mai 2022. Cette journée s'adresse à tous, petits et grands. Il y aura des animations de toutes sortes, incluant un spectacle de musique.

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

Madame Potvin mentionne qu'un comité de sélection pour l'embauche d'un nouvel employé au poste de journalier municipal a été créé. Au total, huit personnes ont été rencontrées, dont quatre de Chénéville. Le point 5.8. de la présente séance porte justement sur cette embauche.

Monsieur le maire précise qu'il y a eu une douzaine de personnes qui ont appliqué pour le poste affiché.

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'avril 2022.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2022-05-113**

**Facturation Charlebois et Gratton, CPA Inc.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville a mandaté la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2021;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facture d'honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier 2021, pour la préparation de la déclaration de revenus des sociétés (T2) pour la même année, pour l'inscription de notre budget au rapport financier et pour des modifications de méthodes comptables et le redressement aux exercices antérieurs, dont le total, avant les taxes, est de 13 900.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 15 981.53 \$, taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.2. 2022-05-114

**Autorisation de paiement de facture – Ping-pong Dépôt – Tables et articles de tennis de table**

**ATTENDU** la résolution #2022-03-087 qui autorise l'achat de tables et d'équipements de tennis sur table;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facture de Ping-pong Dépôt dont le total, avant les taxes, est de 8 454.11 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 9 720.12 \$, taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte 02-70120-726 et financée par le Programme nouveaux horizons pour les aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. 2022-05-115

**Autorisation de paiement de facture – Équipe Laurence – Plans et devis montées Dinél et Vinoy Est**

**ATTENDU** la résolution #2022-02-055 qui mandate Équipe Laurence pour la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt d'une demande d'aide financière pour la réhabilitation des montées Dinél et Vinoy Est;

**ATTENDU QUE,** puisque certaines étapes du projet sont avancées de 50 à 65%, nous avons reçu une facture dont le total, avant les taxes, est de 7 130.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 8 197.72 \$, taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-51000-000 et soit financée par le surplus affecté à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.4. 2022-05-116

**Autorisation de paiement de facture – Les Entreprises JeroCa Inc. – Balayage des rues secteur villageois**

**ATTENDU** la résolution #2022-04-094 qui donne le contrat pour le balayage des rues du secteur villageois aux Entreprises JeroCa Inc.;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été effectués et nous avons reçu une facture dont le total, avant les taxes, est de 9 795.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 11 261.80 \$, taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2022-05-117**

**Adoption du règlement #2022-011 modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée d'une consultation des employés sur le projet de règlement;

**ATTENDU QUE** la présentation du règlement et l'avis de motion ont été faits lors de la séance du conseil du 7 mars 2022;

**ATTENDU QUE** l'avis public a été publié le 21 avril 2022;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement #2022-111 modifiant le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux;

**QUE,**

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2018-090 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 4 septembre 2018 et tout autre règlement antérieur relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2022-05-118**

**Demande d'autorisation d'un PIIA – Affichage – 22, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 22, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une demande de permis pour de l'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour l'affichage projeté, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis d'affichage au matricule # 1684-71-9900.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.7. 2022-05-119

**Adoption liste de prix 2022 – Location de salles**

**ATTENDU QUE** la liste des prix de location de salles doit être mise à jour pour 2022;

**ATTENDU QU'** une liste des nouveaux prix pour la location des différentes salles a été déposée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la liste de prix de location de salles soumise par la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.8. 2022-05-120

**Embauche journalier municipal**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'engager un autre employé au poste de journalier municipal suite au départ à la retraite de monsieur Jean-Yves Turpin;

**ATTENDU QU'** une offre d'emploi a été affichée et des entrevues ont été passées par un comité de sélection formé de 2 conseillers, de la directrice générale adjointe et de la directrice générale;

**ATTENDU QUE** le comité a fait part de ses recommandations au conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil autorise l'embauche de monsieur Pierre-Luc Letiecq à titre de journalier municipal à raison de 35hrs/semaine pour une période probatoire de 6 mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2022-05-121  
Autorisation affichage de poste – Journalier municipal – Emploi Québec**

**ATTENDU QUE** la municipalité a un projet, lequel a été commencé à l'été 2021, pour le service aqueduc afin que toutes les entrées d'eau soient trouvées et mises sur plan;

**ATTENDU QUE** de la main-d'œuvre supplémentaire est nécessaire pour ce projet, de même que pour aider les départements de voirie et d'entretien des parcs, terrains et bâtiments municipaux;

**ATTENDU QU'** Emploi-Québec offre un programme de subvention salariale, d'un maximum de 40 semaines, afin d'aider à trouver des employés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le dépôt d'une demande et l'affichage d'une offre d'emploi pour un journalier municipal dans le cadre du programme de subventions salariales d'Emploi-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.10. Dépôt de la liste des membres du conseil ayant suivi la formation d'éthique et de déontologie des élus**

En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des membres du conseil ayant suivi ladite formation : tous les membres du conseil y ont participé.

**5.11. 2022-05-122  
Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2021**

**ATTENDU QUE** nous devons transmettre, au plus tard le 30 juin 2022, notre déclaration dûment complétée et signée par notre auditeur externe sous peine de pénalité advenant un retard;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à exécuter l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2022-05-123**

**Offre de services – Mise à jour du plan d'intervention pour la TECQ**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville désire déposer une programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin d'effectuer certains travaux;

**ATTENDU QUE** le plan d'intervention de la TECQ doit être mis à jour puisqu'il date de 2019;

**ATTENDU QU'** Équipe Laurence propose ses services pour la mise à jour dudit plan d'intervention au coût de 7 995.00 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** l'offre inclut l'actualisation des données sur le réseau d'aqueduc, sur le réseau d'égout pluvial, la priorisation des interventions et des estimations préliminaires de même que la production d'un avenant pour acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate Équipe Laurence pour la mise à jour du plan d'intervention pour la TECQ au coût de 9 192.25 \$ incluant les taxes;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000, soit financée par le surplus non-affecté et soit comptabilisée au seuil pour la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 - Demande de prêt de terrains soccer – FC Petite-Nation**

**2022-05-124**

**Demande de prêt de terrains soccer – FC Petite-Nation**

**ATTENDU QUE** le FC Petite-Nation a fait parvenir une demande pour utiliser les terrains de la municipalité pour leurs pratiques et leurs parties de soccer;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens de la municipalité jouent au soccer au sein de ce club;

**ATTENDU QUE** les responsables de FC Petite-Nation nous ont fait connaître leur horaire de parties (lundi, mardi et mercredi)



et nous acheminera celui des pratiques dès qu'il sera planifié;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des terrains de soccer de la municipalité au club de soccer FC Petite-Nation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 - Demande de dons - Souper de doré – Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation**

Le conseil reçoit la demande d'achat de billets pour le souper-bénéfice de doré de l'organisme *Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation* qui aura lieu le 18 juin prochain au Club de golf Lac Simon au profit de l'école Adrien-Guillaume, mais n'y donnera pas suite.

La municipalité contribue déjà à l'organisme de diverses façons, notamment en leur offrant le prêt de salle et d'équipement gratuitement pour plusieurs de ses activités de levées de fond.

Par contre, certains membres du conseil municipal participeront au souper sur une base personnelle.

**C-003 - Demande de dons - Tournoi de golf – Banque alimentaire de la Petite-Nation**

Le conseil reçoit la demande de commandite de la Banque alimentaire de la Petite-Nation, mais n'y donnera pas suite puisque la liste des dons pour 2022 est déjà octroyée.

**7. VARIA**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2022-05-125

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 090 à # 12 118 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/04/2022 et dont le total se chiffre à **48 924.50 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **45 158.38 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **94 082.88 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2022-05-126

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Danielle Meunier

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2022 au montant total de **24 841.52 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-05-127

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maxime Proulx-Cadieux, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.